



COMMUNIQUE DE PRESSE

P&V Assurances reprend les activités de Zurich en Belgique et au Luxembourg sur le marché des particuliers et des PME et acquiert ainsi une structure commerciale dédiée au courtage

Bruxelles, 24 octobre 2003. Le groupe P&V (P&V) et Zurich Financial Services (Zurich) ont signé aujourd'hui un accord concernant la reprise par P&V d'une part substantielle des activités de Zurich en Belgique et au Luxembourg.

Reprise par P&V des activités sur le marché des particuliers et des PME

L'accord, signé aujourd'hui par les deux parties, stipule la reprise par P&V des activités de Zurich sur le marché des particuliers et des PME en Belgique et au Luxembourg. P&V acquiert également l'entièreté du portefeuille Accidents du Travail et Assurances de Groupe en Belgique. La totalité du portefeuille ainsi transféré représente, fin 2002 et en volume brut de primes émises, près de 300 millions EUR. Pour la Belgique, ce portefeuille sera géré au travers de deux sociétés nouvelles à créer (Vie et Non-Vie). Zurich restera toutefois active en Belgique et au Luxembourg sur le marché des grandes entreprises dans la branche Non-Vie (Corporate business) par le biais de Continental Europe Corporate (CEC) et la branche Vie à caractère international via Zurich International Solutions.

Accès à un réseau de courtiers

L'accord qui vient d'être signé permet également à P&V de collaborer avec un important réseau de courtiers. Deux nouvelles sociétés seront chargées de maintenir et de développer les relations avec ces courtiers. Les compétences et le know-how du personnel actuel de Zurich seront ici des atouts déterminants. Cet accord représente un pas important dans la stratégie multicanal que P&V souhaite mettre en place. Cette stratégie, guidée uniquement par des objectifs à moyen et long termes, est définie en tenant compte des seuls contextes belge et luxembourgeois ; ce qui garantit une stabilité importante au groupe.

P&V : une compagnie d'assurance belge dont l'objectif est la satisfaction du client

P&V est une compagnie d'assurances coopérative belge dont l'objectif principal est la satisfaction de ses clients. Cela se traduit, notamment, par les nombreuses possibilités offertes aux clients pour entrer en contact avec P&V. Actuellement, P&V commercialise ses produits via un réseau d'agents exclusifs salariés au sein de P&V Distribution, des agents indépendants, un nombre limité de courtiers, une cellule spécifique pour les institutions et la société de vente directe Actel. Le nouveau réseau de courtage vient compléter cette offre.

Cet accord va maintenant être présenté aux autorités et instances de contrôles compétentes.

Les deux parties se sont mises d'accord pour ne donner aucune information quant au coût de cette transaction qui sera finalisée pour le premier trimestre 2004.

Contact :

Marnic Speltdoorn

Directeur Communication

T : 02/250.91.05 ou 02/250.92.09